Communauté métropolitaine de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N° 2026-126, N° 2026-127 ET N° 2026-128

Avis public est par la présente donné que les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, à une séance tenue le 16 avril 2026, ont adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT N^{O} 2026-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR N° 2002-04 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF

RÈGLEMENT N^{O} 2026-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-98 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

RÈGLEMENT N^{O} 2026-128 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^{O} 2025-118 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS EMPLOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Ces règlements visent à assurer la concordance avec la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01) et répondre aux obligations qui y sont prévues.

Les règlements sont entrés en vigueur le 24 avril 2026 conformément à la Loi.

Il peut en être pris connaissance au bureau de la secrétaire corporative de la CMQuébec à l'édifice Le Delta 3, 2875, boulevard Laurier, 10^{e} étage, bureau D3-1000, à Québec. Ces documents sont également accessibles sur le site Internet de la CMQuébec à l'adresse suivante : www.cmquebec.qc.ca.

Québec, le 24 avril 2026

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate